



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 12/ 2023**  
**Portant autorisation d'occuper le domaine public**  
**communal pour l'organisation d'une manifestation**

Le Maire de la Commune de Lorry-lès-Metz,

- VU** Le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L.2212-2
- VU** Le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
- VU** Le code de la voie routière, et notamment son article L.113-2 ;
- VU** La demande en date du 1<sup>er</sup> février 2023 par laquelle Madame Geneviève MATHELOT Responsable de « Les amis du voyage » sollicite l'autorisation d'occuper le chemin qui longe l'entreprise des ateliers SALMON à Lorry-lès-Metz en vue d'y organiser une visite guidée des ateliers SALMON et une dégustation de produits locaux

**ARRÊTÉ :**

- Article 1 :** Madame Geneviève MATHELOT responsable de « Les amis du voyage » est autorisée à occuper le chemin qui longe l'entreprise des ateliers SALMON en vue d'une visite guidée des ateliers ainsi qu'une dégustation de produits locaux ouverte au public.
- Article 2 :** La présente autorisation est accordée pour la journée du vendredi 19 mai 2023 de 9h00 à 18h00.
- Article 3 :** Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à veiller de ne pas troubler la tranquillité publique, il veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
- Article 4 :** En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Lorry-lès-Metz fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 6 :** Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à
  - Madame Geneviève MATHELOT responsable de « Les amis du voyage »
  - Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie d'Amanvillers
  - Monsieur le Chef de la Police Municipale

Lorry-lès-Metz, le 03 février 2023

Le Maire,



Philippe GLESER

